

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 mars 2015 à 18 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement  
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

---

**Nombre de personnes dans la salle : zéro (0)**

---

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

---

**CA15 10 075**

**Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2015, à 18 h.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 9 mars 2015, à 18 h ;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 mars 2015, à 18 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 10 076**

**Déposer pour consultation le premier projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 et adopter le second projet de règlement R.R.1562.023. (Secteur des Récollets)**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé pour consultation le premier projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 et ses amendements afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 à partir d'une partie de la zone I8-256, RM33-280 à partir de la zone I3-247 et d'abolir la zone I3-247.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576002

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente dans la salle.

---

**CA15 10 077**

**Déposer pour consultation le premier projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 et adopter le second projet de règlement R.R.1562.023. (Secteur des Récollets)**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 et ses amendements afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 à partir d'une partie de la zone I8-256, RM33-280 à partir de la zone I3-247 et d'abolir la zone I3-247.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576002

---

À 18 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Gilles DEGUIRE  
Maire d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 avril 2015.